

N° d'ordre : 20190318-5DCS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 18 Mars 2019

L'An deux mille dix-neuf, le lundi dix-huit mars à vingt heures, les membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Bresse-Val de Saône, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente de Chaveyriat, sous la présidence de Henri GUILLERMIN.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(Excusé(Absent(COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(Excusé(Absent(
Arbigny	GRAS Daniel (T)			X	Manziat	COULON Arnaud (T)		X	
	SEVESTRE Marie-Hélène (S)			X		BOYAT Thierry (S)			X
Asnières-Sur-Saône	WILLEMS Jean-Marc (T)		X		Mézériat	ROBIN Etienne (T)		X	
	FONTIS Michel (S)			X		VOLATIER Leslie (S)			X
Bâgé la Ville	REPIQUET Dominique (T)	X			Ozan	FEYEUX René (T)	X		
	DIOCHON Éric (S)	X				LOHNER-ADLI Sylvain (S)			X
Bâgé le Chatel	THEVENOT Jean-Claude (T)			X	Perrex	DAJJAT Bernard (T)		X	
	MALATERRE Jean-Louis (S)			X		GEINDRAU Guy (S)	X		
Bey	GENTIL Michel (T)	X			Pont de Vaux	COILLARD Philippe (T)		X	
	CATHERIN Sébastien (S)		X			MAINGRET Martine (S)		X	
Biziat	BAGNE Michel (T)	X			Pont de Veyle	MARQUOIS Michel (T)	X		
	AGATY Guillaume (S)			X		MICHEL Luc (S)	X		
Boissey	TIRREAU Andrée (T)	X			Replonges	VERNOUX Bertrand (T)	X		
	PAUGET Grégory (S)			X		RETY Jean-Pierre (S)		X	
Boz	JOUBERT-LAURENCIN Monique (T)			X	Reyssouze	PELUS Agnès (T)	X		
	COTE Monique (s)			X		COURDURIER-CURVEUR Pierre (S)			X
Chanoz-Chatenay	OTTONELLO Brigitte (T)	X			Sermoyer	BOURCET Michèle (T)		X	
	MORANDAT Olivier (S)			X		PANCHOT Huguette (S)	X		
Chavannes / Reyssouze	MOREL Paul (T)	X			St André de Bâgé	BAUCHEREL Didier (T)		X	
	GAVAND Jean-Paul (S)	X				PLENARD Philippe (S)	X		
Chaveyriat	JACQUET Claude (T)	X			St André d'Huiariat	DUBOST Michel (T)	X		
	RONGEAT Ghislaine (S)			X		DOUVRES Dorian (S)		X	
Chevroix	DEVEYLE Arnaud (T)			X	St Bénigne	UNIA Emily (T)	X		
	BENOIT Jean-Pierre (S)		X			GANDET Michel (S)	X		
Cormoranche	CHAPPELON Yves-Augustin (T)	X			St Cyr / Menthon	CHALTON Alain (T)		X	
	MARTINET Christian (S)		X			FERNANDEZ Agapito (S)	X		
Crottet	PERRUICHE Daniel (T)	X			St Etienne / Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre (T)			X
	LAURENT Joëlle (S)		X			DOUVRE Christelle (S)			X
Cruzilles-Les-Mépillat	LAY Christian (T)	X			St Genis / Menthon	GREFFET Christophe (T)		X	
	PONCET Alain (S)			X		BROCHAND Michel (S)	X		
Dommartin	NOVE-JOSSERAND Michel (T)	X			St Jean / Veyle	DUPERRAY Agnès (T)	X		
	FERRAND Virgile (S)		X			GREZAUD Edmond (S)		X	
Feillens	DUBY Françoise (T)		X		St Julien / Veyle	MAUGE Lionel (T)			
	MONTERRAT Guy (S)			X		REVOL Serge (S)		X	
Gorrevod	GUILLERMIN Henri (T)	X			Vésines	JULLIN Gilbert (T)	X		
	MALIN Jacques (S)	X							
Grèges	RENOUD Joëlle (T)		X		Vonnas	CARJOT Jean-François (T)		X	
	NAVORET Daniel (S)		X			GIVORD Jean-Louis (S)		X	
Laiz	ZANCANARO Yves (T)	X							
	BLOUZARD Robert (S)		X						

Envoi de la convocation : 12/03/2019

Affichage de la convocation : 12/03/2019

Nombre de délégués élus : 39

Nombre de délégués présents : 27

Nombre de délégués votants : 31

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2019 du budget principal présenté par le Président,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2019 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux chiffres ci-dessous :

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Le budget principal, pour l'exercice 2019, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 139 803.02 €
- Recettes : 139 803.02 €

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 216 234 €
- Recettes : 216 234 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exact et pour extrait conforme,

Le Président,
Henri GUILLERMIN.

Certifié exécutoire

Affiché le : 02.04.19

Transmis en Préfecture le : 02.04.19



**SYNDICAT MIXTE
du SCoT**

BRESSE-VAL de SAÔNE

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.